



Conseil de  
l'Union européenne

094316/EU XXVII.GP  
Eingelangt am 21/03/22

Bruxelles, le 21 mars 2022  
(OR. en)

6883/22

CSDP/PSDC 112  
CFSP/PESC 312  
EUMC 74  
MAMA 35  
RELEX 293  
CONUN 44  
CSC 84  
EUNAVFOR MED 5  
PSC DEC 5

#### ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ relative à la nouvelle confirmation de l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) (EUNAVFOR MED IRINI/1/2022)

---

---

6883/22

IL/sj

RELEX.1

FR

**DÉCISION (PESC) 2022/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**relative à la nouvelle confirmation de l'autorisation  
de l'opération militaire de l'Union européenne  
en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI)  
(EUNAVFOR MED IRINI/1/2022)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2020/472 du Conseil du 31 mars 2020 relative à une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI)<sup>1</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 3,

---

<sup>1</sup> JO L 101 du 1.4.2020, p. 4.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 mars 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/472 créant et lançant une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021.
- (2) L'article 8, paragraphe 3, de la décision (PESC) 2020/472 dispose que, nonobstant cette période, l'autorisation de l'opération fait l'objet d'une nouvelle confirmation tous les quatre mois et que le Comité politique et de sécurité prolonge l'opération, sauf si, sur la base d'éléments de preuve étayés recueillis suivant les critères fixés dans le plan d'opération, il apparaît que le déploiement de moyens maritimes de l'opération produit un appel d'air sur les migrations.
- (3) Le 26 mars 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/542<sup>1</sup> prorogeant l'opération jusqu'au 31 mars 2023, sous réserve de la même procédure de nouvelle confirmation.
- (4) Le commandant de l'opération a fourni des rapports mensuels concernant les facteurs produisant un appel d'air.
- (5) Il y a lieu de confirmer à nouveau l'autorisation de l'opération pour la septième sous-période de quatre mois de son mandat et de prolonger l'opération en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2021/542 du Conseil du 26 mars 2021 portant modification de la décision (PESC) 2020/472 relative à une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) (JO L 108 du 29.3.2021, p. 57).

*Article premier*

L'autorisation de l'EUNAVFOR MED IRINI fait l'objet d'une nouvelle confirmation et l'opération est prolongée du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 juillet 2022.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président*